

PROJET D'ARRÊTÉ


fixant le classement des cours d'eau du département de l'Essonne
en deux catégories piscicoles.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L.120-1, L.123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 22 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le classement des cours d'eau du département de l'Essonne en deux catégories piscicoles a été soumis à la consultation du public du 22 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de l'Essonne :

 <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Eau>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

 ddt-se-be@essonne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de l'Essonne - Service Environnement.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Evry-Courcouronnes, le **11 MARS 2024**

L'adjointe à la directrice départementale des territoires


Marine DE TALHOUET